



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/297
5 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
CHINOIS/ESPAGNOL/
FRANÇAIS/RUSSE

Quarante-neuvième session
Point 14 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Note du Secrétaire général

1. Le trente-huitième rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique portant sur l'année 1993 (GC(XXXVIII)/2) est soumis ci-joint à l'Assemblée générale. Le Directeur général de l'Agence traitera dans sa déclaration annuelle à l'Assemblée des principaux faits survenus depuis la publication du rapport, qui est transmis à l'Assemblée générale conformément aux dispositions de l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article III de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (résolution 1145 (XII) de l'Assemblée générale, annexe).

2. Le Secrétaire ne disposant que d'un nombre limité d'exemplaires du présent rapport, il n'a pas été possible de le distribuer aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc priées de bien vouloir se munir, pour l'examen du point pertinent, des exemplaires qui leur auront été remis.

* A/49/150.